

Février 2018

PROTEGER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE ROMAINVILLE

Même si le développement d'une ville est primordial, son développement doit rester maîtrisé et cohérent afin de protéger son patrimoine bâti, d'assurer un renouvellement urbain tout en préservant son identité.

Cela passe par le respect des prescriptions de la charte promoteur, initiée en 2012, mais également à travers le volet patrimonial du Plan local d'urbanisme (Plu) que nous menons en lien avec l'Agence parisienne d'urbanisme. Il permet de recenser des bâtiments remarquables par leur architecture, de sauvegarder le patrimoine qui présente un intérêt particulier tout en conciliant cela avec les évolutions futures, telles que les extensions ou projets de construction sur la parcelle ou à proximité.

L'objectif de la Municipalité de valoriser le patrimoine bâti « ordinaire », hérité des différents cycles d'urbanisation de la commune, tend à lutter contre une banalisation de l'architecture de notre ville, et dans un même mouvement à préparer aujourd'hui l'architecture de demain. Nous veillons donc à faire appel pour tous les projets urbains à des architectes urbanistes et des paysagistes, le plus souvent de renom.

Des réunions avec l'ensemble des propriétaires concernés sont organisées afin de recueillir leurs observations quant à cette modification envisagée du Plu et un certain nombre de remarques ont déjà été prises en compte.

**Jacques Champion, président du groupe
des élus du Mouvement de la gauche citoyenne(MGC)**
<http://mouvementgauchecitoyenne93.wordpress.com/>